

# Les vétérinaires ont une place dans le secteur de la dermatologie et de la cosmétique

Corinne RENVIER

## CARRIÈRE

Le Club vétérinaires et entreprises a réuni le 12 mars, à Paris, des vétérinaires exerçant dans les domaines les plus variés de la dermatologie, de la toxicologie et de la cosmétique, humaines comme vétérinaires. Ils ont fait le point sur les opportunités offertes à notre profession dans ce secteur.

Le Club vétérinaires et entreprises (CVE) a rassemblé une soixantaine de vétérinaires venus découvrir le domaine de la dermatologie et de la cosmétique à l'occasion d'une soirée organisée à Paris, le 12 mars.

## Dermatologie : un secteur en expansion

Les laboratoires pharmaceutiques misent sur les gammes dermatologiques pour animaux de compagnie : Virbac, Sogeval/Ceva, Phlox/Merial...

De plus petite taille, d'autres sociétés tirent aussi leur épingle du jeu, comme le Laboratoire de dermo-cosmétique animale (LDCA), cofondé par un vétérinaire, Pet Care Innovation, Biogance, GreenVet... Certaines vont jusqu'à se spécialiser dans l'espèce équine comme Balios Pharma.

« Les propriétaires d'animaux sont beaucoup plus intéressés par ce type de produits que les vétérinaires ne le croient généralement », explique Bénédicte Gay-Bataille, consultante en dermatologie.

Selon une enquête réalisée en 2014, plus des deux tiers des propriétaires de chiens ou de chats ont ainsi acheté un produit d'hygiène ou de dermatologie hors AMM au cours de l'année écoulée (shampooings, lotions etc.)\*.

« Avène ou La Roche Posay sont de bons exemples de produits de dermo-cosmétiques développés avec succès par les dermatologues », précise notre confrère Lionel Fabriès (LDCA). « Le secteur vétérinaire semble lui aussi promis à un bel avenir si nous poursuivons nos efforts ».

D'autres confrères et consœurs ont su exporter leur savoir-faire en dermatologie



«Les vétérinaires intéressés par ces secteurs doivent se former.»

Plusieurs confrères et consœurs ont fait découvrir aux adhérents du CVE les secteurs de la dermatologie et de la cosmétique. Lionel Fabriès, de LDCA, et Damien Philipot, de Melchior & Balthazar, ont notamment présenté leur parcours.

humaine, chez Galderma, Eugène Perma, Revlon...

## De la santé à la beauté

Si l'industrie cosmétique humaine peut sembler moins accessible aux vétérinaires, il existe pourtant des ressemblances avec le secteur de la santé. L'obligation de prouver les effets indiqués et d'assurer l'innocuité des produits a accéléré le développement des métiers scientifiques dans cette filière. Plusieurs membres du CVE ont déjà tenté l'aventure chez L'Oréal, Nuxe, Dior..., voire fondé leur propre société comme Melchior & Balthazar. « Une aventure extraordinaire », se souvient Damien Philipot, l'un des créateurs de la société dédiée à des produits à base d'huile d'argan. « J'ai dû repartir à zéro et tout apprendre du secteur de la beauté », explique notre jeune confrère sorti de l'école vétérinaire d'Alfort en 2011.

« La nutri-cosmétique est une spécialité plus confidentielle mais qui attire aussi des vétérinaires », précise Emmanuel Besignor, spécialiste en dermatologie. D'autres niches ont été investies par des confrères inventifs : E-One ND, épilateur à lumière pulsée créé par Yves-Vincent Brottier ou Injections anti-rides, le premier site français de mise en relation entre patients et médecins de l'esthétique, lancé par Jérôme Steiner...

## Toxicologie, la voie royale

On note une très forte montée des préoccupations liées à la sécurité en dermatologie et en cosmétique. C'est un thème essentiel qui devrait prendre de l'ampleur dans les prochaines années : allergènes, perturbateurs endocriniens...

La toxicologie est l'un de ces points communs entre beauté et sécurité. C'est aussi, selon notre consœur Françoise Bocard-Audebert (Fédération des entreprises de la beauté), la meilleure façon pour un vétérinaire d'entrer dans le domaine des cosmétiques.

C'était déjà le cas avec les tests effectués sur les animaux de laboratoire, interdits depuis 2004. C'est toujours vrai avec les méthodes qui les ont remplacés car elles demandent une interprétation scientifique rigoureuse.

Sofiene Mhedhbi (Galderma), est également convaincu des opportunités offertes aux vétérinaires dans ce secteur. « A condition de se former », précise-t-il. Le diplôme vétérinaire seul ne suffit pas.

Le DESV d'anatomie pathologique vétérinaire, proposé par les écoles vétérinaires d'Alfort et de Toulouse, semble particulièrement recherché actuellement.

Grâce à l'histopathologie, il devient possible de suivre très finement l'effet des produits à tester.

Françoise Bocard-Audebert voit aussi en l'écotoxicité un secteur porteur pour notre profession. « Les entreprises de cosmétique prennent de plus en plus en compte l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, y compris leur impact éventuel sur les écosystèmes », explique-t-elle. C'est une nouvelle opportunité pour les vétérinaires.

**CVE : courriel : contact@clubveterinairesetentreprises.fr, site Internet : www.clubveterinairesetentreprises.fr, prochaines réunions prévues le 11 juin à Paris et le 25 novembre à Lyon.**

\* Enquête Biosat pour Merial (tous circuits confondus).



D.R.

